Règlement du Jeu Concours pour gagner des places à VivaTech

Article 1 : Organisation

Le présent jeu concours est organisé par Futura Sciences, société dont les coordonnées sont précisées sur son site officiel. Le jeu se déroule du lundi 7 mai 2024 au mardi 14 mai 2024 à 12:00 (heure de Paris).

Article 2 : Éligibilité

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, les candidats doivent suivre les instructions spécifiées sur la plateforme du jeu pendant la période du concours. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Chaque participant doit fournir des informations exactes et véridiques concernant son identité. En cas de fausse déclaration, le participant sera automatiquement disqualifié.

Article 4 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort parmi tous les participants éligibles le jour suivant la clôture du concours. Les gagnants seront contactés par l'Organisateur par courriel et devront répondre dans les 72 heures pour accepter leur lot. À défaut de réponse dans ce délai, un nouveau gagnant sera tiré au sort.

Article 5 : Lots

Le lot consiste en deux places pour chaque gagnant à la journée grand public de VivaTech, qui se tiendra le samedi 25 mai 2024. En tout, 25 gagnants seront sélectionnés. Les billets seront envoyés par voie électronique aux adresses fournies lors de l'inscription. Il n'est pas possible de demander une compensation financière équivalente aux billets gagnés, ni de transférer le lot à une autre personne.

Article 6 : Limitation de responsabilité

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (notamment en cas de problèmes techniques, d'interruption ou de défaillance d'Internet), la participation au jeu était perturbée, retardée ou annulée. De même, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'annulation de la journée VivaTech pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Article 7 : Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement. Tout manquement au règlement entraînera l'exclusion du jeu concours et, le cas échéant, la restitution du lot.

Article 8 : Litiges et loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige qui ne peut être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents, conformément aux dispositions légales en vigueur en France.

<u>Article 9 : Données personnelles</u>

Les recueillies dans le cadre de ce jeu sont nécessaires pour participer et sont destinées à l'usage exclusif de l'Organisateur. Conformément . Les participants

disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.